

**DECRET N° 2016-715 du 25 novembre 2016**

portant nomination des membres de l'Autorité centrale en matière d'adoption internationale en République du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2015-08 du 08 décembre 2015 portant code de l'enfant en République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2016-424 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales ;
- Vu** le décret n° 2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Vu** le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- Vu** le décret n° 2016-713 du 25 novembre 2016 portant composition, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité centrale en matière d'adoption internationale en République du Bénin ;

Sur proposition du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et des  
Affaires Sociales,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 novembre 2016,

## DECRETE :

### Article 1<sup>er</sup> :

Sont nommées à l'Autorité centrale en matière d'adoption internationale,  
les personnes dont les noms suivent :

- **Président** : Monsieur Bruno E.S.Y. GBEHINTO, représentant  
du ministre en charge de l'enfance ;
- **Vice-président** : Monsieur Bienvenu Alogninou HOUNGBEDJI,  
représentant du ministre des affaires étrangères ;
- **Rapporteur** : Monsieur Salimane ISSIFOU, représentant des  
organisations de la société civile désigné par ses pairs ;
- **Membres** :
  - Madame Aurédola Hélène ACHOUKE, représentant du  
ministre de la justice ;
  - Madame Ghislaine S. BOCOVO, Commissaire de Police de  
1ère classe, Chef de l'Office Central de Protection des  
Mineurs ;
  - Monsieur Norbert FANOOU AKO, représentant des Réseaux  
des organisations de la société civile opérant dans le  
domaine de la protection de l'enfant ;
  - Monsieur Philippe MEDEGAN, représentant des Réseaux  
des organisations de la société civile opérant dans le  
domaine de la protection de l'enfant.

**Article 2 :**

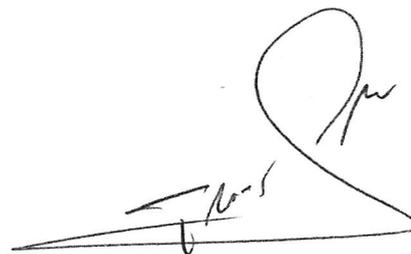
Les membres de l'Autorité centrale sont nommés pour un mandat de trois (03) ans qui court pour compter de la date de leur installation officielle.

**Article 3 :**

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, sont chargés de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 novembre 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON.-**

Le Ministre d'Etat,  
Secrétaire Général de la Présidence,



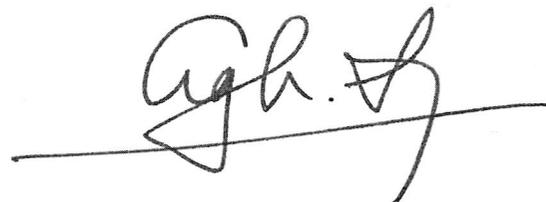
**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre du Travail, de la Fonction  
Publique et des Affaires Sociales,



**Adidjatou A. MATHYS**

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,



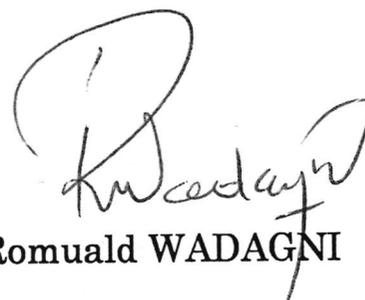
**Aurélien AGBENONCI**

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation,



**Joseph DJOGBENOU**

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances,



**Romuald WADAGNI**